



# FEDERATION FRANÇAISE DE PETANQUE ET JEU PROVENÇAL

Agréée par le Ministère de la Jeunesse et Sports

Siège Social : 13, rue Trigance - 13002 MARSEILLE

## COUPE DE FRANCE DES CLUBS F.F.P.J.P. - 2012/2013

Le 20 Février 2012

Monsieur le Président,

Veillez trouver ci-dessous le calendrier des rencontres ainsi que le montant des frais de participation de la F.F.P.J.P. - (à faire suivre auprès de tous vos clubs) :

02 Septembre 2012	Date butoir de réception des équipes qualifiées.
10 Septembre 2012	Envoi aux Clubs du tirage du premier tour.
07 Octobre 2012	Date butoir du premier tour de la compétition.
10 Octobre 2012	Envoi aux Clubs du tirage du deuxième tour.
11 Novembre 2012	Date butoir du deuxième tour de la compétition.
14 Novembre 2012	Envoi aux Clubs du tirage du troisième tour.
16 Décembre 2012	Date butoir du troisième tour de la compétition.
20 Décembre 2012	Envoi aux Clubs du tirage du quatrième tour.
10 Février 2013	Date butoir du quatrième tour de la compétition.
23 Février 2013 ( <i>Samedi</i> )	Date des 16 <sup>e</sup> de finale nationale par tirage intégral.
24 Février 2013 ( <i>Dimanche</i> )	Date des 8 <sup>e</sup> de finale nationale

Date de la Finale Nationale : du 21 au 23 Mars 2013 à (lieu à déterminer) -

### Participation FFPJP aux frais de déplacement des Clubs

1 <sup>er</sup> Tour en zone	100 €
2 <sup>ème</sup> Tour en zone (Cadrage et 16 <sup>ème</sup> )	130 €
3 <sup>ème</sup> Tour en zone (1/8 <sup>ème</sup> )	150 €
4 <sup>ème</sup> Tour en zone (1/4 de finale)	200 €
<u>A partir des 16<sup>ème</sup> de finale : Frais de déplacement base Via Michelin (2 voitures)</u>	
16e de finale nationale (perdants)	+ Forfait 300 €
8e de finale nationale	+ Forfait 600 €
Quart de finale	+ Forfait 600 €
Demi-finale	+ Forfait 1.200 €
Finaliste	+ Forfait 2.000 €
Vainqueur	+ Forfait 3.000 €

**Précision importante :** Les remboursements des frais de déplacements et indemnités, du 1<sup>er</sup> tour jusqu'au 8<sup>ème</sup> de finale nationale, seront effectués sur la fiche financière établie en octobre de chaque année vers les comités des clubs concernés.

Seuls les remboursements, concernant les 8 clubs ayant participé à la finale nationale, en mars 2012, seront effectués directement aux clubs qui devront fournir un RIB pour être remboursés.